

Avertissement

Ce modèle de devis et de conditions générales de vente est mis à disposition gratuitement à titre d'exemple. Il reflète uniquement **ma pratique professionnelle personnelle** et l'organisation que j'utilise dans mon activité de photographe.

Ce document n'a pas été rédigé ni validé par un juriste. Il ne constitue donc pas un modèle contractuel universel et doit impérativement **être adapté à votre propre activité**, à votre statut juridique, ainsi qu'à la nature des prestations que vous proposez et aux spécificités de chaque client.

L'objectif de ce document est avant tout pédagogique : montrer comment un photographe peut structurer ses devis et ses CGV afin d'éviter les zones d'ombre et les tensions avec ses clients.

Si ce document vous est utile, **vous pouvez soutenir** ce travail en prenant quelques secondes pour laisser un commentaire positif sous la vidéo YouTube correspondante. Cela aide la chaîne à continuer à produire des contenus pédagogiques pour les photographes.



139 RUE DES ARTS 59100 ROUBAIX
PHOTO@PIERRE-MAGNE.COM
+33 (0)675.419.612

Prénom NOM

DEVIS N° xxx DU xx/xx/xxxx

Mariage le **xx/xx/xxxx** de xxhxx Lieu de xxxx à xxh à LIEU

- Prises de vues xxh à xxh €HT
- Assistant photo et prises de rushs video €HT

- Hébergement €HT
- Frais de Route + Péage €HT
- Immobilisation €HT

- Création Album photo €HT
- Impression Album photo €HT

Total HT	€
TVA 20%	€
Total TTC	€

POST PRODUCTION : Luminosité, Contraste, Saturation, Chromie générale.
Restitution des photos en haute définition après un premier tri par le photographe
nous assurons un minimum de 300 photos restituées

Les escomptes ne sont pas acceptées.

Le règlement à l'ordre de "SASU Ideal Studio" au 1/3 pour la réservation de la prestation
et au 2/3 la veille de la prestation.

Comme le veut la loi les photos demeurent la propriété du photographe.
Un droit d'exploitation, sur support numérique ou papier, est accordé au client

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - MARIAGE

Ces conditions générales de vente ont pour objectif d'expliquer en toute transparence le déroulement de la prestation. Elles visent à protéger à la fois les mariés et le photographe, afin d'éviter tout malentendu et de garantir une collaboration sereine et claire.

1. Objet

Les présentes CGV régissent les prestations photographiques réalisées par Pierre MAGNE (ci-après "le Photographe") à destination de ses clients (ci-après "le Client") dans le cadre d'un mariage.

2. Prestations

Le Photographe livre des fichiers JPEG haute définition. Aucun fichier brut (RAW) ne sera remis. La prestation est réalisée selon les spécifications convenues, dans le respect des normes professionnelles.

3. Paiement

- Réservation validée à réception d'un acompte de 30 %, payable dans les 7 jours suivant la signature du devis.
- Le solde (70 %) est exigé au plus tard la veille de la prestation.
- Paiement par virement ou chèque de banque uniquement.
- En cas de non-paiement à échéance, le Photographe se réserve le droit de ne pas assurer la prestation, sans indemnité pour le Client.

4. Livraison & archivage

- Les photographies sont livrées dans un délai de 10 jours ouvrables via un lien SwissTransfer.
- Le Client dispose de 7 jours pour télécharger les fichiers. Un second envoi gratuit peut être réalisé sur demande. Au-delà, des frais de 15 € HT seront facturés.
- Les fichiers sont archivés par le Photographe pour une durée de 12 mois après la première livraison. Passé ce délai, aucune garantie de conservation n'est assurée.
- Sur demande expresse du Client, les fichiers peuvent être supprimés immédiatement après livraison.

5. Obligation de moyen

Le Photographe s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la prestation, sans garantie de résultat précis (conditions météo, imprévus...).

6. Force majeure et remplacement.

Conformément à l'article 1218 du Code civil, un cas de force majeure est constitué par un événement échappant au contrôle du Photographe, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêchant l'exécution de la prestation (par exemple : défaillance matérielle, vol, accident, impossibilité de déplacement, catastrophe naturelle, etc.).

En cas de force majeure, le Photographe s'efforcera de proposer un photographe partenaire de niveau équivalent afin d'assurer la prestation. Si ce remplacement s'avère impossible ou si le Client refuse cette solution, les sommes déjà versées seront intégralement remboursées. Aucun autre dédommagement, indemnité ou pénalité ne pourra être réclamé au Photographe à ce titre.

7. Annulation par le Client

Le Client peut annuler la prestation à tout moment par écrit. Des indemnités seront dues selon le barème suivant :

Délai avant la date du mariage	Indemnité due (en % du montant total)
Plus de 24 semaines	30 % (acompte conservé)
Entre 24 et 18 semaines	50 %
Entre 18 et 10 semaines	80 %
Moins de 10 semaines	100 %

Tout changement de date est considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle commande, sauf accord écrit du Photographe.

Renonciation au droit de rétractation : Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, lorsque la prestation est prévue dans un délai inférieur à 14 jours après la signature du devis, le Client reconnaît demander l'exécution immédiate du contrat et renonce expressément à son droit de rétractation.

8. Obligations respectives

- Le Client s'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour la prise de vue (lieux de culte, mairie, etc.).
- Le Photographe ne pourra être tenu responsable si l'accès ou les prises de vue sont refusés.
- Le Client informe ses invités de la présence du Photographe et assure l'organisation des photos de groupe.
- Un repas le midi et un repas chaud le soir (avec boissons) doivent être fournis. À défaut, le Photographe se réserve le droit de s'absenter pour se restaurer, sans que cela puisse lui être reproché.
- Le Photographe ne peut garantir qu'aucun invité ne sera manqué ; les mariés doivent signaler les personnes importantes.
- Le Photographe ne pourra être tenu responsable d'une gêne causée par les invités entravant les prises de vue.

9. Droit de retrait

Si la sécurité ou la santé du Photographe est mise en danger, il pourra interrompre ou annuler la prestation sans indemnité.

10. Assurances

Chaque partie déclare être couverte par une assurance responsabilité civile. Preuve sur demande.

11. Droit d'auteur, droit à l'image & données personnelles

- Le Photographe reste titulaire exclusif des droits d'auteur sur les images réalisées.
- Les mariés disposent d'une licence d'utilisation personnelle et privée : tirages, albums, diffusion familiale et publication sur leurs réseaux sociaux personnels.
- Toute autre utilisation (notamment commerciale, promotionnelle, ou par des tiers tels que prestataires du mariage, entreprises ou médias) doit faire l'objet d'un accord écrit préalable du Photographe.
- Conformément au RGPD, le Photographe s'engage à ne pas divulguer les données personnelles collectées.

12. Autorisation de diffusion des images

Le Client autorise le Photographe à utiliser certaines images issues de la prestation à des fins de communication professionnelle (site internet, réseaux sociaux, portfolio, expositions, supports promotionnels).

Cette autorisation est facultative et peut être refusée par écrit par le Client au plus tard avant la réalisation de la prestation.

En cas de refus de cette autorisation, une majoration de 20 % du tarif de la prestation sera appliquée, correspondant à l'absence de possibilité pour le Photographe d'exploiter les images à des fins de communication professionnelle.

13. Tribunal compétent

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux désignés par la loi en matière de consommation (domicile du Client particulier) ou, à défaut, les juridictions de Lille.

Lu, compris et approuvé

(Fait pour accord, date et signature précédées de la mention "Bon pour accord")